



L'engagement des professionnels du médicament :  
pharmaciens d'officine, grossistes-répartiteurs, industriels pour  
la récupération et la valorisation des Médicaments Non Utilisés.

Juillet 2023

# Plan de Prévention et de Gestion des Déchets en GUYANE

## Table des matières

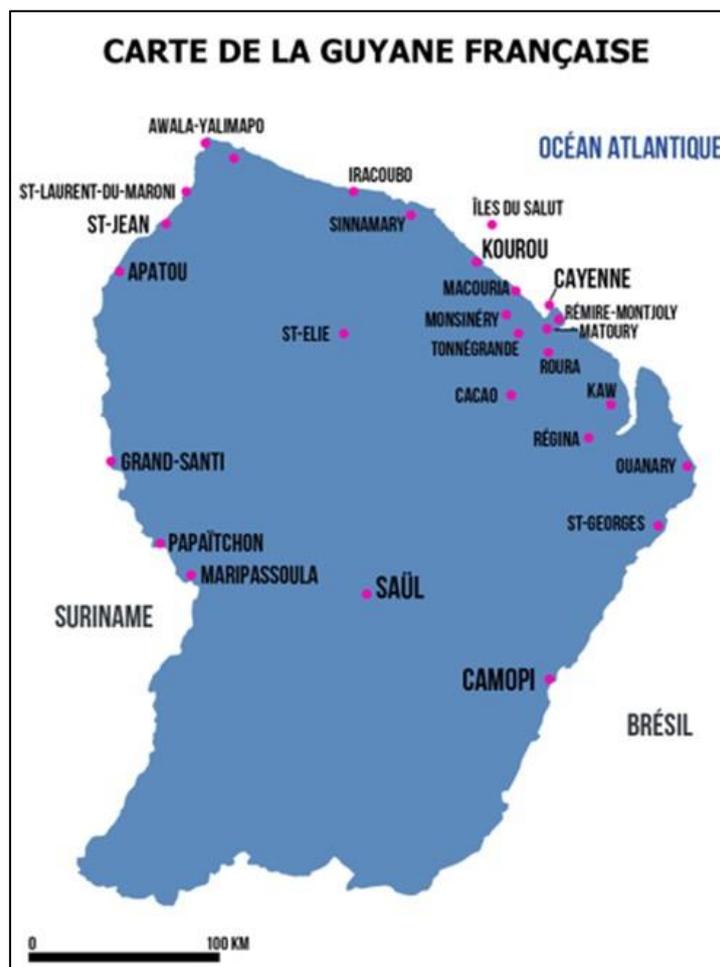
A.	Présentation de la Guyane .....	2
B.	Gestion des déchets en Guyane .....	4
C.	Présentation CYCLAMED .....	5
D.	Contexte règlementaire des MNU .....	6
E.	Dispositif CYCLAMED en Guyane.....	6
1.	Mise en place.....	6
2.	Les parties prenantes & leurs rôles.....	6
a.	Facilitateur CYCLAMED.....	7
b.	Pharmacies d’officine .....	7
c.	Centres Délocalisés de Prévention et de Soins - CDPS.....	8
d.	Grossistes-répartiteurs.....	9
e.	Transitaires.....	10
f.	Unité de Valorisation Energétique .....	10
g.	Solutions de valorisation locales .....	10
F.	Gouvernance et Eco-organismes.....	11
G.	Prévention et gestion des MNU .....	12
1.	Prévention des MNU générés .....	12
2.	Gestion des MNU - Chiffres clés.....	12
a.	Quantité de médicaments mise sur le marché .....	12
b.	Gisement évalué.....	13
c.	Collecte CYCLAMED .....	14
H.	Evolution du gisement et de la collecte des MNU .....	15
I.	Objectifs .....	16
J.	Actions de communication.....	17
1.	Messages pour le grand public.....	17
2.	De 2023 à 2025 : Continuité des actions engagées.....	20
3.	En prévision .....	21
4.	En complément .....	21
K.	Annexes .....	22

## A. Présentation de la Guyane

Située au nord-est du continent Sud-Américain, entre le Suriname et le Brésil, avec une superficie de 83 846 km<sup>2</sup>, la Guyane est le plus grand département français (environ 1/9 du territoire national), la plus grande région de France et une des moins peuplées.

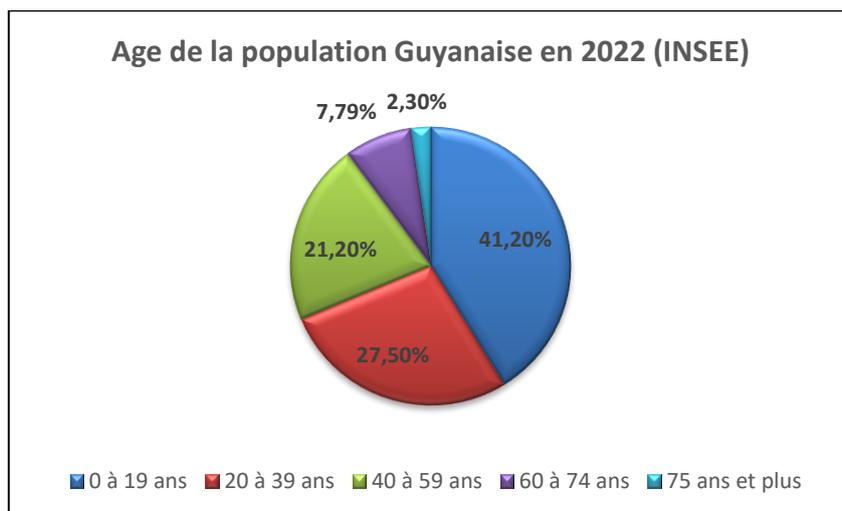
Elle se caractérise par :

- La bande côtière qui longe l'océan Atlantique sur 350km. On y trouve les communes de Cayenne, Rémire-Montjoly, Matoury, Macouria, Kourou, Sinnamary, Iracoubo, Mana, AwalaYalimapo et Montsinéry-Tonnegrande ;
- À l'ouest, séparant la Guyane du Suriname, la frontière naturelle est le fleuve Maroni, jalonné par les communes de Saint-Laurent-du-Maroni, Apatou, Grand-Santi, Papaïchton et Maripasoula ;
- À l'est, le Fleuve Oyapock sépare la Guyane du Brésil. L'est de la Guyane comprend les communes de Camopi, Saint-Georges de l'Oyapock, Ouanary, Régina-Kaw, Roura (avec Cacao) ;
- Presqu'au centre, les communes de Saint-Elie et Saül ;
- Au sud, la forêt amazonienne dont les seules voies de pénétration sont les fleuves et les cours d'eau qui constituent un réseau hydrographique très dense.



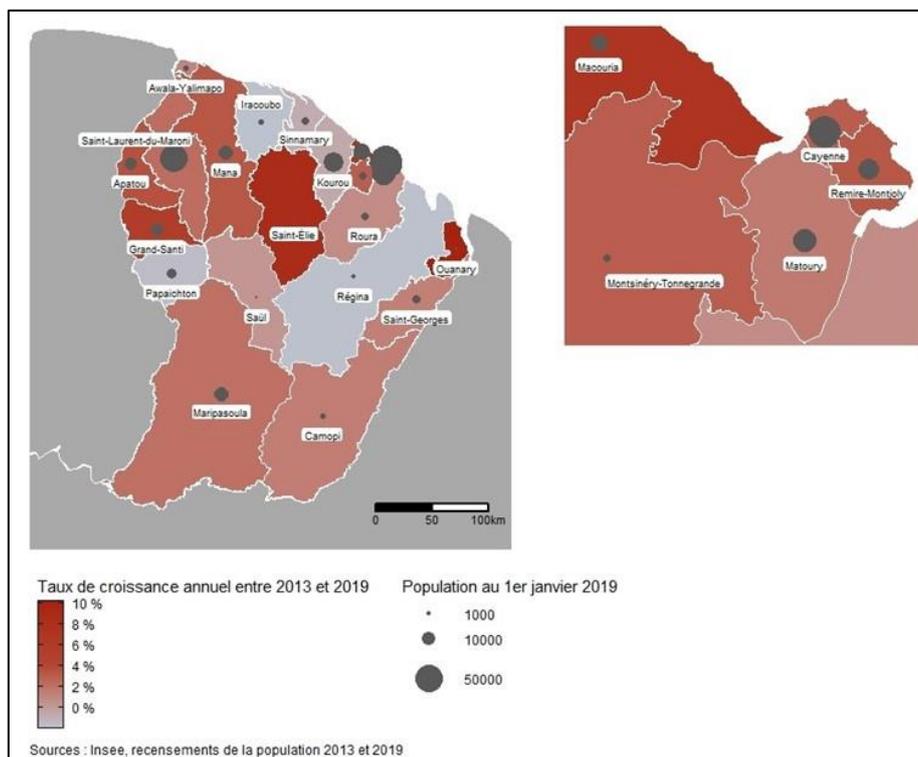
Source : *entreprendre en Guyane*

La Guyane est la région de France (hors Mayotte) où la croissance démographique est la plus forte et se caractérise par la jeunesse de sa population.



La population s'accroît en moyenne de plus de 2 % par an. Cette croissance démographique, portée par le solde naturel, est inégalement répartie sur le territoire. Elle profite principalement à deux intercommunalités, la Communauté d'Agglomération du Centre Littoral et la Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais. La population de la Communauté de Communes des Savanes diminue. La Communauté des Communes de l'Est guyanais reste de loin la moins peuplée et sa croissance démographique est deux fois plus faible que celle de l'ensemble de la Guyane.

Le solde migratoire est légèrement positif. En parallèle de nombreux jeunes quittent le territoire pour poursuivre des études supérieures ou rechercher un emploi. Les flux démographiques entrants drainent principalement une population de jeunes adultes.



En 2022, la densité moyenne est de 3,5 habitants au km<sup>2</sup>, une grande partie du territoire n'étant pas habitée. Ainsi, la population se concentre sur le littoral et le long des grands fleuves frontaliers.

La Guyane est un territoire pluriethnique mais cloisonné (Créoles, Amérindiens, Chinois, Hmongs, Haïtiens, Saint-Luciens, Surinamais, Brésiliens, Péruviens, Antillais, Métropolitains, etc.), dont la démographie doit doubler d'ici 2030, tant pour les villes du littoral que les communes de l'intérieur.

La population guyanaise est considérée comme précaire en termes d'accès aux soins, faisant de la Guyane un territoire vulnérable.

## B. Gestion des déchets en Guyane

La Guyane regroupe 22 communes et compte 4 établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière de gestion des déchets :

- La Communauté de Communes de l'Est Guyanais (CCEG) regroupant 4 communes et 3% de la population ;
- La Communauté d'Agglomération du Centre Littoral (CACL) regroupant 6 communes et 53% de la population ;
- La Communauté de Communes des Savanes (CCDS) regroupant 4 communes et 11% de la population ;
- La Communauté de Communes de l'Ouest Guyanais (CCOG) regroupant 8 communes et 35% de la population.

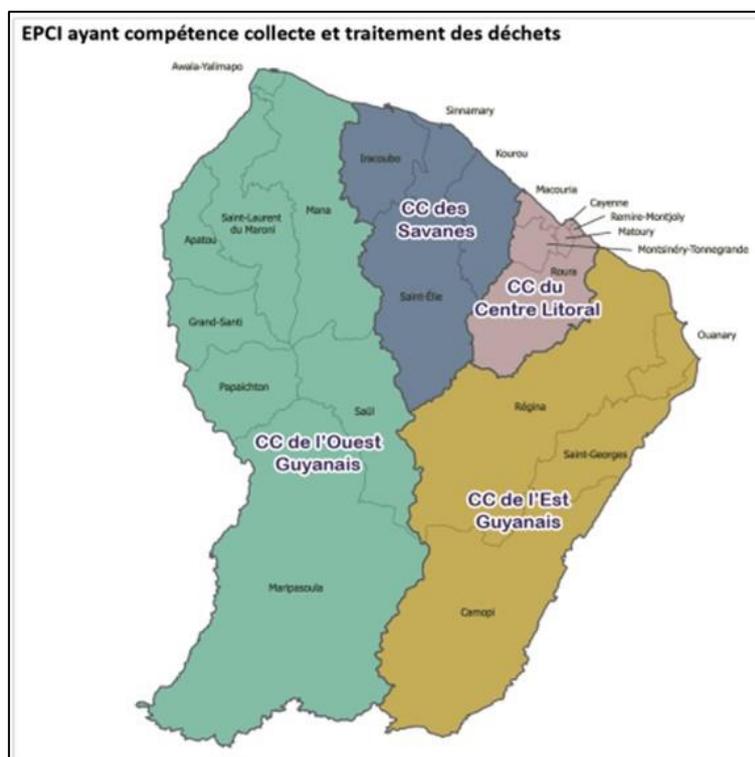
Territoire	Population légale Au 1 <sup>er</sup> janvier 2019 (INSEE)	Part dans la population totale (%)
<b>Guyane</b>	<b>281 678</b>	<b>100%</b>
<b>CC des Savanes</b>	<b>29 773</b>	<b>10,57%</b>
Iracoubo	1 748	0,62%
Kourou	24 903	8,84%
Sinnamary	2 875	1,02%
Saint-Elie	247	0,09%
<b>CC de l'Ouest Guyanais</b>	<b>96 757</b>	<b>34,35%</b>
Mana	11 675	4,14%
Saint-Laurent-du-Maroni	47 621	16,91%
Saül	152	0,05%
Maripasoula	11 842	4,20%
Grand-Santi	8 779	3,12%
Apatou	9 482	3,37%
Awala-Yalimapo	1 449	0,51%
Papaïchton	5 757	2,04%
<b>CA du Centre Littoral</b>	<b>147 943</b>	<b>52,52%</b>
Cayenne	65 493	23,25%
Macouria	16 219	5,76%

Association loi 1901 à but non lucratif

60 Ter rue de Bellevue – 92100 BOULOGNE BILLAN COURT – Tél. : 01 46 10 97 50

N° SIRET : 393 163 019 00044 – Code APE : 9499Z – N° de TVA intracommunautaire : FR 12 393 163 019

Matoury	33 458	11,88%
Remire-Montjoly	26 358	9,36%
Roura	3 458	1,23%
Montsinéry-Tonnegrande	2 957	1,05%
<b>CC de l'Est Guyanais</b>	<b>7 205</b>	<b>2,56%</b>
Régina	854	0,30%
Saint-Georges	4 245	1,51%
Ouanary	242	0,09%
Camopi	1 864	0,66%



Source : PRPGD Guyane

## C. Présentation CYCLAMED

CYCLAMED est une association de loi 1901, agréée par l'Etat pour la collecte et la valorisation énergétique des Médicaments Non Utilisés - MNU retournés par les patients dans les pharmacies d'officine.

L'éco-organisme est financé à 100% par les industries pharmaceutiques dans le cadre de la responsabilité élargie du producteur, selon le Décret n°2009-718 du 17/6/2009.

Ainsi, CYCLAMED n'a pas de lien direct avec les collectivités, ni en termes de financement, ni d'organisation opérationnelle.

Cependant, il est effectué des opérations de communication en lien avec les collectivités, notamment en sensibilisant les animateurs du tri au dispositif CYCLAMED, lors de manifestations locales, affichage dans les déchèteries, etc.

## D. Contexte réglementaire des MNU

La circulaire n° 93-37 du 24/03/93 précise le caractère NON DANGEREUX des MNU : Les MNU sont considérés comme des **Déchets Non Dangereux** et sont assimilés aux Ordures Ménagères. Leur code **CE**D est le **20 01 32**.

L'article R. 4211-27 du Code de la Santé Publique modifié par Décret n°2020-1725 du 29 décembre 2020 – art. 11 : les MNU sont détruits **uniquement** par **incinération avec valorisation énergétique** dans le respect de la réglementation en vigueur.

## E. Dispositif CYCLAMED en Guyane

### 1. Mise en place

Le dispositif CYCLAMED a été mis en place en Guyane en 2001.

### 2. Les parties prenantes & leurs rôles

*Ci-dessous, le tableau récapitulatif des parties prenantes en Guyane :*

Guyane	
Grossistes-Répartiteurs <sup>1</sup>	Société Pharmaceutique Guyanaise - SPG UBIPHARM
Nombre de Pharmacies d'Officine	50
Transitaire en charge de l'emportage du conteneur maritime et de son export avec une compagnie maritime vers l'Hexagone	SetCargo Guyane
Organisme en charge de la réception du conteneur maritime au Havre	Cévalogistics
Transporteur en charge de l'acheminement du conteneur-maritime à l'UVE	Suez Normandie - RDT
UVE	Oréade à Saint-Jean-de-Folleville
Facilitateur	Acorpe Guyane

***Nota Bene** : afin de garantir la traçabilité des MNU, chaque export de réceptacles de collecte CYCLAMED pleins de MNU, est accompagné par un Bordereau de Suivi des Déchets (BSD) propre à CYCLAMED, rempli et signé par les différentes parties prenantes concernées. Un travail est en cours afin de passer sur une dématérialisation de ces BSD via la solution d'état Trackdéchets.*

<sup>1</sup> Grossiste-répartiteur : entité pharmaceutique, qui fait le lien entre les entreprises du médicament et les pharmacies d'officine / livraison journalières des commandes des pharmacies en produits pharmaceutiques

Association loi 1901 à but non lucratif

60 Ter rue de Bellevue – 92100 BOULOGNE BILLAN COURT – Tél. : 01 46 10 97 50

N° SIRET : 393 163 019 00044 – Code APE : 9499Z – N° de TVA intracommunautaire : FR 12 393 163 019

## **a. Facilitateur CYCLAMED**

CYCLAMED a fait appel à la société Acorpe Guyane afin de représenter l'éco-organisme sur le territoire de la Guyane depuis 2019. Son rôle est :

- D'assurer le suivi opérationnel de la filière ;
- De représenter l'éco-organisme auprès des instances locales ;
- Sensibiliser le grand public et les parties prenantes au dispositif.

En raison du départ du facilitateur en 2021 et de la difficulté à assurer son remplacement, les actions prévues pour l'année 2022 ont été reportées en 2023. Cependant, un suivi régulier opérationnel a été maintenu pendant toute la durée 2021-2022 en attendant le nouveau recrutement.

## **b. Pharmacies d'officine**

Il existe 50 pharmacies d'officine<sup>2</sup> sur le territoire de Guyane. Ces dernières ont l'obligation depuis 2007<sup>3</sup> de récupérer les Médicaments Non Utilisés (MNU) de leur patientèle, qu'elles disposent dans les réceptacles de collecte CYCLAMED vides depuis 2001 – mis à leur disposition gratuitement via leurs grossistes-répartiteurs. Elles ont un rôle essentiel de sensibilisation des particuliers au retour des MNU dans les officines tout en communiquant auprès d'eux les consignes CYCLAMED de tri affiné (retrait des conditionnements primaires totalement vides, des étuis et des notices avant de les rapporter).

CYCLAMED met à disposition des officines des affiches afin de les aider à :

- Communiquer auprès de leur patientèle sur le retour des MNU en officine (annexe 1) ;
- Sensibiliser l'équipe officinale aux produits autorisés dans les réceptacles de collecte CYCLAMED (annexe 2) ;
- Sensibiliser l'équipe officinale sur la tenue des réceptacles de collecte CYCLAMED (annexe 3) ;
- Diffuser « hors pharmacie » pour les collectivités locales, associations, milieux scolaires... (annexe 4) ;
- Donner les 10 conseils pour bien ranger son armoire à pharmacie (annexe 5).

Les pharmaciens d'officine et leurs équipes étant un maillon essentiel de notre dispositif (premier vecteur de communication depuis 2020 devant la télévision désormais), CYCLAMED conduit annuellement des actions de sensibilisation et d'information auprès d'eux de manière systématique.

---

<sup>2</sup> Source : Conseil National de l'Ordre des Pharmaciens – année 2022

<sup>3</sup> Loi n°2007-248, J.O. du 27/2/2007 et décret d'application n°2009-718 du 17/6/2009

Association loi 1901 à but non lucratif

60 Ter rue de Bellevue – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT – Tél. : 01 46 10 97 50

N° SIRET : 393 163 019 00044 – Code APE : 9499Z – N° de TVA intracommunautaire : FR 12 393 163 019

### c. Centres Délocalisés de Prévention et de Soins - CDPS

En Guyane, la population et les équipements sanitaires, à commencer par les hôpitaux, sont concentrés sur le littoral. À l'intérieur du territoire, la population est dispersée le long des fleuves, les villages sont coupés du littoral faute d'infrastructures de transport. C'est dans ce contexte très spécifique qu'un réseau de Centres Délocalisés de Prévention et de Soins - CDPS a été mis en place.

Seul le littoral est doté d'un accès routier et d'hôpitaux : centre hospitalier Andrée Rosemond à Cayenne, centre hospitalier de l'Ouest guyanais à Saint-Laurent, centre médicochirurgical à Kourou.

Le maillage sanitaire de l'intérieur est représenté par les 18 CDPS, animés par une cellule de coordination constituant un des pôles de l'hôpital de Cayenne. Leur rôle est majeur dans la gestion de l'offre de soins, qui y sont gratuits, car il s'agit parfois du seul acteur permanent sur le terrain.



Source : Santé publique France

Le pôle des CDPS emploie 25 médecins généralistes et spécialistes, 1 pharmacien, 4 sages-femmes, une centaine de personnels autres (cadres, infirmières, aides-soignantes, agents de service hospitalier, logisticiens, secrétaires, assistantes sociales, médiateurs, etc.) et repose sur une logistique permettant la fluidité du système : circulation de l'information (téléphonie, Internet, télé-médecine), circulation des biens (biomédicaux, fret, carburant) et des personnes (professionnels et usagers), que ce soit par voie terrestre, aérienne ou fluviale. La présence médicale est permanente dans 12 centres, dans les 6 autres seul un infirmier est présent, les tournées médicales étant assurées mensuellement.

Etant donné que les MNU doivent rester en permanence sous responsabilité pharmaceutique et afin de permettre à ces populations qui n'ont pas de pharmacies d'officine à proximité, d'accéder au dispositif CYCLAMED, une action spécifique est en cours d'étude en 2023 en partenariat avec une pharmacie d'officine située à Maripasoula et 5 CDPS environnants afin d'organiser la collecte des MNU retournés par les patients dans ces centres.

Cette expérimentation pourra être déclinée au niveau des autres CDPS du territoire afin d'accroître le maillage territorial.

#### **d. Grossistes-répartiteurs**

CYCLAMED a contractualisé avec 2 grossistes-répartiteurs (GR) sur la Guyane :

- SPG : Rue Bois des Tropiques, Matoury 97351, Guyane
- UBIPHARM : 922 bis Rocade de Zephir, Cayenne 97300, Guyane

Ils ont pour rôle d'assurer :

- La distribution des réceptacles de collecte CYCLAMED vides auprès des officines demandeuses (tous les ans, CYCLAMED dote gracieusement les GR en réceptacles de collecte vides, selon les besoins des officinaux du territoire) ;
- La récupération, en officine, des réceptacles de collecte CYCLAMED pleins de MNU des patients et leur stockage dans des conteneurs-bennes sécurisés<sup>4</sup>, installés sur leurs sites, en vue de leur élimination dans une Unité de Valorisation Energétique (UVE) en hexagone.

Comme évoqué précédemment, les visites qualité prévues en 2022 ont été reportées et réalisées en 2023 avec l'arrivée de la nouvelle personne sur le poste de facilitatrice. Elles ont pour but de s'assurer du bon fonctionnement du dispositif, d'évaluer le respect des consignes CYCLAMED et de recueillir les difficultés rencontrées par les grossistes. Il en ressort que tout était conforme chez ces deux grossistes.

Ces visites qualité seront réalisées tous les ans.

#### **Focus réceptacles de collecte CYCLAMED :**

Dans le nouveau cahier des charges d'appel d'offre des fournisseurs de réceptacles de collecte CYCLAMED, il a été demandé expressément de maintenir les caractéristiques techniques de ces derniers répondant à la norme DASRI NF X 30 507, bien que non obligatoire puisque les MNU sont considérés comme des déchets non dangereux, car ces contenants sont adaptés aux spécificités et contraintes liées aux conditions climatiques du territoire Guyanais.

Ci-dessous les caractéristiques des réceptacles de collecte imposés dans le cahier des charges de notre appel d'offre : le réceptacle de collecte devra :

---

<sup>4</sup> Fermé et cadenassé, mis à disposition des Grossistes-Répartiteurs gratuitement par CYCLAMED.

Association loi 1901 à but non lucratif

60 Ter rue de Bellevue – 92100 BOULOGNE BILLAN COURT – Tél. : 01 46 10 97 50

N° SIRET : 393 163 019 00044 – Code APE : 9499Z – N° de TVA intracommunautaire : FR 12 393 163 019

- Être fabriqué en Europe à partir de matériaux de provenance européenne
- Être empilable jusqu'à 4 rangées en hauteur sans s'affaisser ni s'abîmer
- Être résistant à l'humidité sans s'affaisser ni s'abîmer. La fabrication du réceptacle de collecte doit prendre en compte le taux d'humidité très élevé dans les territoires des DROM-COM. Ce dernier doit garder, autant que faire se peut, les mêmes caractéristiques techniques exigées par le Client
- Être facilement pris en main et porté en toute sécurité
- Être très résistant et étanche au vu de la nature des déchets récupérés dans ces réceptacles
- Avoir un système de fermeture très résistant sécurisant ainsi le contenu
- Pouvoir se monter très facilement : indication des étapes de montage du réceptacle
- Pouvoir recevoir un marquage d'identification
- Il devra être homologué emballage de Déchets d'Activités de Soins à Risque Infectieux (DASRI) selon la norme NF X 30-507
- Dimension extérieure (mm) : 360 x 328 x 516 (723 poignées ouvertes)
- Dimension intérieure (mm) : 350 x 315 x 510
- Volume utile (L) : 58 (60 L en extérieur)
- Poids à vide (kg) : 0,733

#### **e. Transitaires**

Deux transitaires, un sur la Guyane (Set Cargo) et un en hexagone (Cévalogistics) agissent pour notre compte.

Une fois le conteneur-benne des GR est plein, SetCargo (12 G rue des Quais Remire-Montjoly, 97354, Guyane) se charge de l'emportage des réceptacles de collecte CYCLAMED pleins dans un conteneur-maritime et de l'export de ce dernier vers l'hexagone via une compagnie maritime en vue d'une valorisation énergétique des réceptacles de collecte. Arrivé en hexagone, Cévalogistics a la charge du dédouanement du conteneur maritime. Ce dernier est pris en charge par la suite par Suez Normandie (qui sous-traite la prestation à RDT) et est acheminé vers l'UVE Oréade au Havre.

#### **f. Unité de Valorisation Énergétique**

Oréade est l'UVE en charge de la valorisation énergétique des réceptacles de collecte CYCLAMED pleins de MNU en provenance de Guyane.

#### **g. Solutions de valorisation locales**

Conformément à la loi AGEC et au principe de proximité, CYCLAMED est en recherche permanence de solutions de valorisation locales ou de proximité des MNU des guyanais.

En raison des différents projets d'installation d'unités d'incinération à base de CSR<sup>5</sup> sur les territoires ultra-marins, CYCLAMED a souhaité lancer une étude de faisabilité afin de connaître la possibilité d'utiliser les MNU en tant que CSR.

Deux étapes sont nécessaires afin d'atteindre cet objectif :

- 1) Déterminer le PCI<sup>6</sup> des MNU ainsi que les émanations de potentiels polluants dans les fumées et les cendres (chlore, métaux, etc.) : fin 2022, CYCLAMED a réalisé avec l'INERIS<sup>7</sup> cette étude expérimentale approfondie, reproduisant les mêmes conditions d'un four d'incinérateur ;
- 2) Lancement en 2024 de l'étude de faisabilité pour l'utilisation des MNU en tant que CSR avec le bureau d'étude Inddigo.

## F. Gouvernance et Eco-organismes

Depuis 2019, les éco-organismes ont souhaité créer la plateforme Caraïbes, animée par la société Acorpe Guyane pour le territoire de la Guyane, afin de mettre en place des actions communes sur ce territoire permettant une cohésion de la gestion des déchets entre les différents éco-organismes et les instances locales (collectivités, acteurs du déchet, etc.) et répondant à leurs besoins en matière de prévention et de gestion des déchets.

Actions suivies par le comité technique



CYCLAMED adhère naturellement à cette plateforme Caraïbes.

<sup>5</sup> CSR : Combustible Solide de Récupération

<sup>6</sup> PCI : Pouvoir Calorifique Inférieur

<sup>7</sup> INERIS : Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques

Association loi 1901 à but non lucratif

60 Ter rue de Bellevue – 92100 BOULOGNE BILLAN COURT – Tél. : 01 46 10 97 50

N° SIRET : 393 163 019 00044 – Code APE : 9499Z – N° de TVA intracommunautaire : FR 12 393 163 019

## G. Prévention et gestion des MNU

### 1. Prévention des MNU générés

La prévention en termes de production de médicaments non utilisés, dépend de plusieurs paramètres :

- Observance des patients de leur traitement prescrit
- Prescription adaptée de la part des médecins
- Travail des industriels sur les quantités de médicaments par boîte adaptée à la moyenne de prescriptions par pathologie
- Dates de péremption des médicaments qui aujourd'hui se situent entre 3 et 5 ans
- Etc.

Ces paramètres dépendent essentiellement des industriels pharmaceutiques, des prescriptions médicales et de l'évolution des habitudes des patients.

Plusieurs actions sont menées par les acteurs de la santé afin de sensibiliser les patients au bon usage du médicament.

CYCLAMED a déjà et continue de mener des partenariats avec les acteurs de la santé sur ces sujets tels que le LEEM, le groupe Vyv, Sanofi, Viatris, etc.

### 2. Gestion des MNU - Chiffres clés

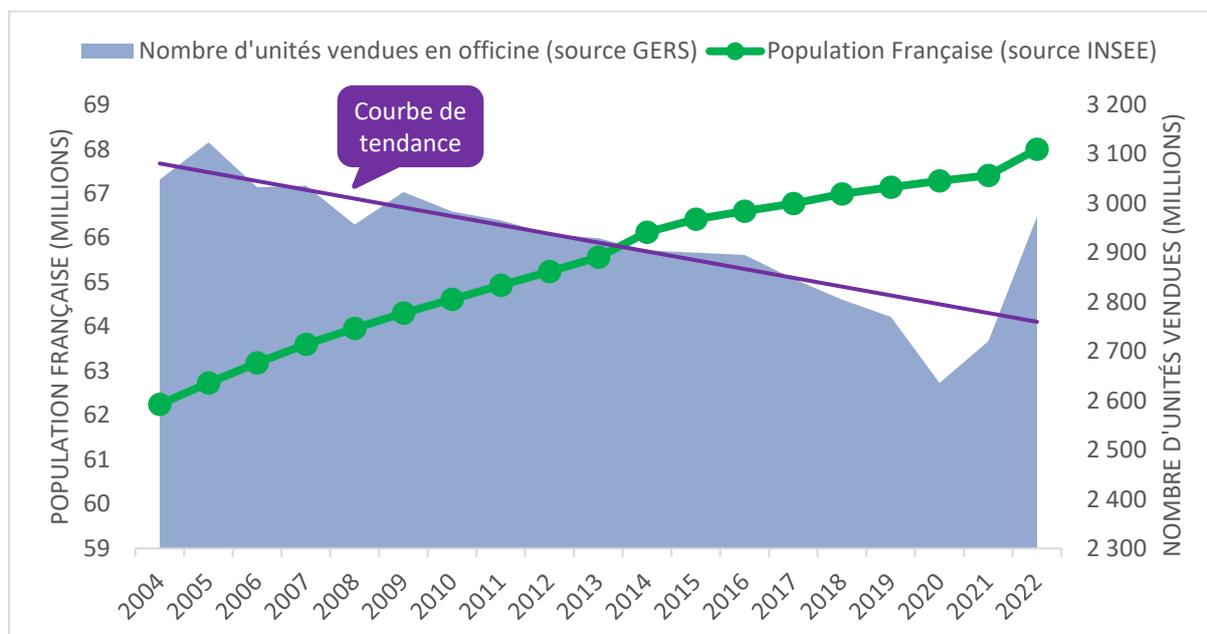
#### **Préambule :**

Les données de l'année 2020 ne sont pas présentés dans ce PPGD. En raison de la crise COVID 19, CYCLAMED a communiqué auprès du grand public afin de limiter les retours des MNU dans les officines, en lien avec les confinements successifs et afin de préserver les équipes officinales dans leur activité première qui est la délivrance des médicaments et le conseil aux patients. Ainsi les données 2020 ne peuvent pas être représentatives de l'état de la collecte des MNU sur le territoire.

#### **a. Quantité de médicaments mise sur le marché**

Avant la crise sanitaire en 2020, les ventes unitaires de médicaments en pharmacies d'officine étaient en constante baisse et cela malgré l'évolution à la hausse de la population française.

Après une forte baisse en 2020 comme le montre le graphique suivant, liée directement à la crise Covid, une reprise des ventes a eu lieu en 2021 et en 2022 mais la tendance globale reste baissière.



Pour la Guyane, entre 2019 et 2022, nous notons une augmentation d'environ 11% des quantités de médicaments vendus sur le territoire ainsi qu'une hausse d'environ 5% du nombre d'habitants :

Guyane	2019	2021	2022
Quantité médicaments <sup>8</sup> mise sur le marché (Gers)	5 797 033	5 829 212	6 430 764
Population (INSEE)	281 678	290 714	296 058
Ecart mise sur le marché (VS 2019)	/	+0.55 %	+10.93 %
Evolution population (VS 2019)	/	+1.84%	+5.11%

## b. Gisement évalué

Depuis 2010, CYCLAMED réalise tous les 2 ans une étude de gisement désormais dénommée REMEDE avec l'organisme CSA afin d'évaluer le gisement des MNU chez les foyers français dans l'hexagone, en présentiel, jusqu'en 2020.

A partir 2020, nous sommes passé sur une fréquence annuelle et avons intégré les territoires ultra-marins à l'étude.

En raison de la crise Covid, nous avons dû modifier notre méthodologie d'enquête et sommes passé pour l'année 2020 et 2021 en visioconférence en remplacement du présentiel dans les foyers pour effectuer les pesées des MNU. En conséquence, cette modification de méthodologie a induit plusieurs biais dans l'évaluation du gisement.

<sup>8</sup> La quantité évoquée est en nombre de boîtes de médicaments

CYCLAMED, avec la validation de ses autorités de tutelle (DGPR, ADEME), considère que l'étude du gisement sur les deux années 2020 et 2021 n'est pas exploitable et que la dernière année de référence à prendre en compte est celle de 2018.

A partir de 2022, l'étude se déroule en présentiel chez les particuliers dans l'hexagone et les territoires d'outre-mer, sur la base d'un panel de personnes interrogées représentatif, pour permettre de disposer de données fiables de pesées des MNU au sein de ces foyers.

Territoire	Nombre d'habitants 2022 (Source Insee)	Gisement 2022 (tonnes)
Guyane	296 058	56

### c. Collecte CYCLAMED

Sur la Guyane, nous avons collecté en 2022 environ 11 tonnes de MNU.

Les données de l'année 2020 ne sont pas présentés dans ce PPGD. En raison de la crise COVID 19, CYCLAMED a communiqué auprès du grand public afin de limiter les retours des MNU dans les officines, en lien avec les confinements successifs et afin de préserver les équipes officinales dans leur activité première qui est la délivrance des médicaments et le conseil aux patients. Ainsi les données 2020 ne peuvent pas être représentatives de l'état de la collecte des MNU sur le territoire.

Ci-dessous, un récapitulatif des données sur les 3 dernières années :

2022	Guyane	National
Gisement MNU (t)	56	13 443 <sup>9</sup>
Collecte MNU (t)	11	9 415
Taux de collecte	20 %	71 %

2021	Guyane	National
Gisement MNU (t)	NC <sup>10</sup>	17 600 <sup>11</sup>
Collecte MNU (t)	13	9 833
Taux de collecte	/	56%

<sup>9</sup> Gisement CSA 2022/2023

<sup>10</sup> Gisement Guyane 2021 non communiqué car le panel de répondants n'étant pas représentatif (n=20)

<sup>11</sup> Année de référence pour l'étude gisement est celle de 2018 pour les données 2019 & 2021

2019	Guyane	National
Gisement MNU (t)	NC <sup>12</sup>	17 600 <sup>13</sup>
Collecte MNU (t)	13	10 675
Taux de collecte	/	61%

Ci-dessous un récapitulatif des données depuis 2019 :

Intitulé	Guyane			National			
	Année	2019	2021	2022	2019	2021	2022
Population (INSEE)		281 678	290 714	296 058	66 977 703	67 407 241	67 842 591
Collecte MNU (g/hab)		47	46	38	159	146	139
Nombre de pharmacies d'officine (CNOP)		49	49	50	21 535	20 880	20 721
<b>Nombre de pharmacies d'officine / hab</b>		<b>1.74 x 10<sup>-4</sup></b>	<b>1.69 x 10<sup>-4</sup></b>	<b>1.7 x 10<sup>-4</sup></b>	<b>3.21 x 10<sup>-4</sup></b>	<b>3.10 x 10<sup>-4</sup></b>	<b>3.05 x 10<sup>-4</sup></b>

La Guyane dispose d'un maillage territorial en nombre de pharmacies d'officine par habitant **bien inférieur** à l'hexagone en raison de sa spécificité géographique, topographique et son réseau d'infrastructures.

Compte tenu que l'ouverture d'une pharmacie d'officine dépend de l'ordre des pharmaciens, une action directe de la part de CYCLAMED sur l'amélioration du maillage territorial de ces officines ne peut pas être envisagée. En revanche, le travail en cours d'étude avec les CDPS devrait permettre à CYCLAMED d'augmenter les points de collecte des MNU sous responsabilité pharmaceutique (voir § E.2.c).

## H. Evolution du gisement et de la collecte des MNU

La production des déchets de MNU est spécifique et ne ressemble en rien aux autres flux de déchets.

Afin de l'expliquer, il faut prendre en considération plusieurs paramètres :

- Il est observé que les patients adoptent une meilleure observance de leur traitement et cela depuis des années, ce qui se traduit par une moindre présence de médicaments non utilisés ou périmés chez nos concitoyens ;
- Les médecins prescrivent de moins en moins de médicaments et sur une durée plus courte en adéquation avec le besoin des patients et leurs pathologies ;

<sup>12</sup> Gisement Guyane 2019 non disponible puisque les territoires d'outre-mer ont été intégrés à l'étude CSA à partir de 2020

<sup>13</sup> Gisement CSA 2018 (étude réalisée tous les 2 ans)

Association loi 1901 à but non lucratif

60 Ter rue de Bellevue – 92100 BOULOGNE BILLAN COURT – Tél. : 01 46 10 97 50

N° SIRET : 393 163 019 00044 – Code APE : 9499Z – N° de TVA intracommunautaire : FR 12 393 163 019

- Les industriels ne cessent de travailler sur l'optimisation des quantités de médicaments par boîte la plus adaptée à la moyenne de prescription par pathologie ;
- Les dates de péremption des médicaments allant de 3 à 5 ans. Cela se traduit par le fait que les médicaments délivrés aux patients en année « n », ne seront périmés et éventuellement mis dans le circuit des MNU que 3 à 5 ans plus tard ;
- Etc.

Aux vu de ces paramètres, le Médicament qui n'est pas utilisé est voué à diminuer d'année en année et par conséquent la quantité de MNU devenue « déchet » et donc qui ne sera plus jamais utilisée, l'est aussi. Si nous comparons le MNU à un DEEE, l'équipement une fois acheté et utilisé est indéniablement voué à devenir un déchet un jour contrairement au Médicament pour qui ce n'est pas systématique.

Jusqu'à aujourd'hui, le gisement des MNU chez les Français ne cesse de décroître. Il est ainsi passé d'environ 17 600 tonnes en 2018 à 13 443 tonnes en 2022/2023. Cette tendance devra se confirmer dans les années à venir et se répercutera également sur la quantité de MNU produite qui suivrait la même tendance.

En ce qui concerne les territoires ultra-marins, leurs spécificités en tant qu'îles et/ou territoires n'ayant pas accès facilement aux médicaments comme dans l'hexagone, montrent une habitude de conservation des médicaments sur des plus longues durées, considérés comme des potentiels médicaments à utiliser ultérieurement, même s'ils sont périmés, en prévision d'une pénurie et retard de livraison lié aux transports maritimes ou routiers pas très développés comme le cas de la Guyane.

Au national, nous pouvons ainsi considérer que le gisement ainsi que la quantité de MNU produits tendent à diminuer d'année en année.

Considérant que la population Guyanaise est très jeune et considérant que les personnes possédant des MNU et les rapportant en pharmacie sont des mères de foyers et des personnes âgées, il est normal que ce territoire ait un gisement faible de MNU et que les quantités collectées le soient également comparé à l'hexagone.

## I. Objectifs

Afin d'atteindre un taux de collecte équivalent à l'hexagone en Guyane, il faudrait que la chaîne sanitaire déployée sur ce territoire par l'ensemble des parties prenantes (acteurs économiques, autorités, etc.) soit à l'identique de l'hexagone pour permettre de générer des comportements comparables vis-à-vis des MNU :

- Accès aux soins pour tous
- Nombre de médecins comparable
- Approvisionnement en médicaments comparable
- Maillage pharmaceutique équivalent
- Infrastructures adaptées (centres de soins, routes, etc.)

- Etc.

### **a) Objectif 1**

CYCLAMED propose d'augmenter le taux de collecte de 2 à 5 % par an pour atteindre à la fin de son agrément en 2027, soit un taux de collecte compris entre 30% et 45%.

Il est important de noter que tant que la situation et l'accès aux soins restent identiques à la situation actuelle en Guyane, le changement de paradigme des guyanais ne se fera pas.

Par exemple, le comportement de nos concitoyens ultra-marins ne peut pas être considéré à l'identique de ceux en hexagone ; en effet quand un médicament vient à manquer dans une officine en hexagone, le grossiste-répartiteur fournit ce médicament sous 24 h voire quelques jours dans le cas de rupture nationale, mais dans nos territoires ultra-marins, un manque d'une référence chez le grossiste-répartiteur peut se traduire en plusieurs mois de manque.

La patientèle a donc un réflexe de conserver ses MNU même au-delà des dates de péremption.

L'objectif est d'inciter les concitoyens au retour systématique des MNU dans les pharmacies d'officine.

### **b) Objectif 2**

Les MNU sont rapatriés en hexagone pour y être incinérés ; afin de minimiser autant que possible l'impact carbone de ce retour et pour avoir une bonne maîtrise des coûts, nous avons et nous continuons de sensibiliser nos grossistes-répartiteurs au rangement des conteneurs maritimes GR pour garantir leur plein usage à 420 cartons/conteneur.

### **c) Objectif 3**

Maintenir le niveau de la communication atteint à ce jour et en créant également des supports réellement adaptés à la population locale notamment en termes de langue.

## **J. Actions de communication**

### **1. Messages pour le grand public**

- Prévention : Bon Usage du Médicament et rangement de sa boîte à pharmacie familiale (tri régulier des MNU) ;
- Que rapporter et comment ? Incitation au tri affiné : Retour uniquement des Médicaments Non Utilisés (MNU à usage humain, périmés ou non) en pharmacie, sans les emballages vides de médicament, les étuis en carton et notices qui, eux, vont dans le tri sélectif pour un recyclage matière. Aide pour identifier les MNU des autres produits de santé grâce au moteur de recherche sur : [www.cyclamed.org](http://www.cyclamed.org)

Association loi 1901 à but non lucratif

60 Ter rue de Bellevue – 92100 BOULOGNE BILLANCOURT – Tél. : 01 46 10 97 50

N° SIRET : 393 163 019 00044 – Code APE : 9499Z – N° de TVA intracommunautaire : FR 12 393 163 019

## Supports aux messages :

Spot TV, 2 animations pour les écrans d'officines, collectivités locales, milieux scolaires et autres, supports imprimés et kits digitaux (affiches, flyers, bannières...)

En **2018**, pour renforcer notre impact en Guyane, CYCLAMED a choisi la télévision qui demeure le média le plus puissant pour sensibiliser le grand public guyanais.

CYCLAMED a communiqué pour la 1ère fois sur la chaîne TV, Guyane 1ère, leader de cette collectivité territoriale du :

- 29 janvier au 18 février
- 23 juillet au 12 août

Deux spots ont été diffusés et ont incité, comme en métropole, à la séparation des emballages en carton et notices en papier destinés au tri sélectif de leur domicile, avant le retour des Médicaments Non Utilisés (MNU) en pharmacie.

De plus, les officinaux de Guyane ont reçu, comme ceux de métropole, tous les supports de communication que nous avons envoyés et mis gracieusement à leur disposition (cf Annexes).

CYCLAMED a participé aux réunions organisées par l'inter-filières regroupant les éco-organismes et d'autres entités : ADEME, collectivités locales, observatoires des déchets... pour faire avancer les projets communs.

En **2019**, dans le cadre de la campagne du Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire et de l'ADEME, avec d'autres éco-organismes, CYCLAMED a participé pleinement à cette sensibilisation axée sur le « recyclage et la valorisation » en Guyane, supportée par une campagne TV et digitale, diffusée du 14 octobre au 31 décembre. Un spot radio a également été diffusé du 14 octobre au 3 novembre 2019.

CYCLAMED a continué ses campagnes TV sur Guyane 1ère en rajoutant sur son spot TV une mention pour mettre en valeur que le geste écocitoyen du retour des MNU est bien opérationnel dans toutes les officines de métropole et d'Outre-mer.

Quatre vagues diffusées du :

- 21 janvier au 17 février (4 semaines)
- 15 avril au 14 mai (4 semaines)
- 5 août au 1er septembre (4 semaines)
- 30 septembre au 27 octobre (4 semaines)

En **2020**, avec la mise en place de notre facilitateur en Guyane, la société ACORPE Guyane, tout au long de l'année, durant la crise sanitaire, nos messages et supports de communication ont été relayés par nos parties prenantes sur place : ARS, Ordre des pharmaciens, Syndicat départemental des pharmaciens de Guyane, les grossistes-répartiteurs.

Quatre vagues TV sur Guyane 1ère (en synergie avec notre campagne TV de métropole) :

- Du 6 janvier au 2 février
- Du 6 juillet au 2 août
- Du 31 août au 27 septembre
- Du 2 novembre au 6 décembre

En **2021**, 3 vagues TV ont été diffusées sur Guyane 1ère (en synergie avec notre campagne TV de métropole) :

- Du 1er janvier au 28 février
- Du 5 au 31 juillet
- Du 20 septembre au 31 octobre

D'août à octobre, nos différentes affiches ont été adressées aux pharmacies guyanaises, aux EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale), à la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG), la DGTM et l'ARS.

Présentation par notre facilitateur local du dispositif CYCLAMED et information sur les différentes campagnes grand public menées par CYCLAMED auprès de l'ADEME, la DGTM (Direction Générale des Territoires et de la Mer) ex DEAL, la Collectivité Territoriale de Guyane (CTG), l'ARS et les représentants ordinaires et syndicaux de pharmaciens.

Sensibilisation auprès du grand public sur le tri affiné des MNU et sur l'identification des médicaments via notre moteur de recherche lors de « **la caravane de la réparation** » organisée par la Chambre des métiers et de l'artisanat sur le territoire de la CCDS (Communauté de Communes des Savanes) et de la CACL (Communauté d'Agglomération du Centre Littoral de Guyane).

Dates	Communes de la CCDS
<b>Samedi 2 octobre</b>	Kourou
<b>Samedi 9 octobre</b>	Iracoubo
<b>Mercredi 13 octobre</b>	Sinnamary
<b>Mercredi 20 octobre</b>	Saint-Élie

Dates	Communes de la CACL
<b>Mercredi 17 novembre</b>	Matoury
<b>Samedi 20 novembre</b>	Cayenne
<b>Mercredi 24 novembre</b>	Rémire-Montjoly
<b>Samedi 27 novembre</b>	ROURA
<b>Mercredi 1er décembre</b>	Montsinéry-Tonnegrande
<b>Samedi 04 décembre</b>	Macouria

En **2022**, trois vagues ont été diffusées sur Guyane 1ère :

- Du 24 janvier au 11 février (4 semaines)
- Du 1er juin au 1er juillet (5 semaines)
- Du 7 septembre au 26 septembre (3 semaines)

Echanges poursuivis avec les différentes autorités : ADEME, DGTM, CTG, ARS et représentants ordinaires et syndicaux de pharmaciens pour qu'ils soient eux-mêmes des relais auprès de leurs instances.

Echanges entre notre facilitateur et les EPCI (CACL, CCDS) sur le dispositif CYCLAMED notamment pour identifier les moyens possibles de diffusion des messages sur le tri des MNU des particuliers. Diffusion des supports de communication, des communiqués et dates des campagnes TV de CYCLAMED.

Une formation a été dispensée par notre facilitateur auprès des étudiants en BTS des préparateurs en pharmacie le 1<sup>er</sup> septembre 2022.

En **2023**, avec le nouveau spot de sponsoring TV, trois vagues ont été diffusées ou sont prévues sur Guyane 1ère :

- Du 16 janvier au 11 février (4 semaines)
- Du 5 au 30 juin (4 semaines)
- Septembre

Avec Francis VIGNE et Aurélie BILLARD, notre nouvelle facilitatrice de ACORPE Guyane, une formation auprès des étudiants préparateurs en pharmacie du GRETA a été dispensée le 16 mai.

Pour la rentrée prochaine, les étudiants des 1ère et 2ème année seront également formés. Ils pourront ainsi informer et répondre aux questions posées par la patientèle au sein de l'officine.

## **2. De 2023 à 2025 : Continuité des actions engagées**

- Poursuite de nos campagnes TV en Guyane, tout au long de l'année, en synergie avec nos campagnes TV en métropole ;
- Assurer nos actions de communication de proximité avec notre facilitatrice locale d'ACORPE pour nous représenter auprès des instances guyanaises (autorités, collectivités locales, professionnels de santé...).
- Poursuite de la mise à disposition de nos différents supports de communication adaptés pour la profession : kit dédié pour les officines ;
- Poursuite de la mise à disposition de nos différents supports de communication adaptés pour les administrés : kit dédié pour les collectivités locales ou les milieux associatifs (associations de patients, structures environnementales...)

- Sensibilisation du grand public de Guyane lors de différents événements menés par des EPCI / CTG à l'occasion par exemple de : la Semaine Européenne de Réduction des Déchets (SERD), Semaine Européenne du Développement Durable (SEDD), Green Days...ou lors d'opérations des déchèteries mobiles (pour rappeler qu'il faut rapporter ses MNU exclusivement en officine) ;
- Proposer de former les ambassadeurs du tri des EPCI pour inciter les administrés à bien rapporter les MNU en officine et préalablement, au sein du domicile, à mettre les étuis en carton, notices et emballages totalement vides dans le tri sélectif ;
- Continuité des actions auprès des collectivités locales pour qu'elles relaient sur leurs sites Internet et réseaux sociaux, le fonctionnement de notre filière de récupération des MNU dans les officines (non prise en charge par les collectivités locales) ;
- Continuer d'informer et de former les professionnels du médicament sur le dispositif et sur les différentes actualités de la filière (Ordre et syndicats de pharmaciens, préparateurs en pharmacie, grossistes-répartiteurs...). Ex : Intervention lors de leur assemblée générale, proposition d'animation au sein de pharmacies volontaires... ;
- Intégration chaque année de la formation CYCLAMED auprès des apprentis préparateurs en pharmacie auprès des différents organismes de formation en Guyane.

### 3. En prévision

- Information et formation auprès des infirmiers et autres professionnels de santé
- Information et formation auprès des associations de patients ;
- Formation aussi auprès des étudiants en licence « protection de l'environnement/gestion des déchets » pour sensibiliser sur les filières REP et notamment sur celle des MNU ;
- Formation des agents de déchèteries, afin qu'ils puissent orienter les particuliers au retour des MNU dans toutes les pharmacies guyanaises ;
- Des supports de communication sont en cours de création pour mettre à disposition des milieux scolaires : du primaire au secondaire (collèges, lycées) des actions de sensibilisation. Les jeunes peuvent être des relais auprès de leurs parents et grands-parents.

### 4. En complément

Des kits digitaux pour sites Internet et réseaux sociaux existent pour :

- Les officinaux à l'attention de la patientèle
- Les officinaux pour l'équipe officinale
- Les collectivités locales ou régionales
- Les milieux associatifs...

## K. Annexes

- ANNEXE 1 : affiche triez bien – grand public
- ANNEXE 2 : sécurité des professionnels – équipe officinale
- ANNEXE 3 : tenue des réceptacles de collecte – pour les grossistes-répartiteurs à diffuser auprès de leurs clients officinaux
- ANNEXE 4 : Affiche « hors pharmacie » pour les collectivités locales, associations, milieux scolaires...
- ANNEXE 5 : Affiche « 10 conseils pour ranger son armoire à pharmacie »

## ANNEXE 1

# AIDEZ VOTRE PHARMACIEN : TRIEZ BIEN !

**1** Je sépare les emballages en carton et les notices que je mets dans le tri sélectif.



PATCH



POMMADE,  
CRÈME, GEL



SUPPOSITOIRE,  
OVULE



COMPRIMÉ, GÉLULE,  
SACHET POUVRE  
OU LIQUIDE



INHALATEUR



AÉROSOL,  
SPRAY



SIROP,  
SOLUTION  
BUVABLE



AMPOULE



DOSETTE  
OCULAIRE,  
COLLYRE

**2**

Je rapporte à la pharmacie mes Médicaments Non Utilisés, à usage humain, périmés ou non.

**3** Je m'assure qu'il n'y a **ni piquant, ni tranchant, ni coupant**, qui sont à placer dans une **boîte à aiguilles** sécurisée remise gracieusement par le pharmacien.



**4**

Grâce à ce geste, je protège la santé et la planète en éliminant mes médicaments dans le respect de l'environnement avec une valorisation énergétique.

## ANNEXE 2

# INFORMATIONS IMPORTANTES POUR LA **SÉCURITÉ** DES PROFESSIONNELLS

### INTERDIT DANS LES CARTONS CYCLAMED :



#### PRODUIT CHIMIQUE

- En provenance des patients : À déposer en déchèterie
- En provenance de votre activité professionnelle : Contacter la délégation régionale de l'ADEME



#### MASQUE, GANT CHARLOTTE ET BLOUSE

À enfermer dans un sac plastique pour ordures ménagères et à conserver 24h avant de les jeter dans la poubelle.



**PARAPHARMACIE,  
COMPLÉMENT  
ALIMENTAIRE**  
À mettre dans les  
ordures ménagères



**APPAREIL DE  
MESURE**  
À déposer en  
déchèterie



**RADIOGRAPHIE**  
À déposer en  
déchèterie



**SERINGUE,  
AIGUILLE**  
(neuve ou utilisée)  
À mettre dans le  
circuit DASTRI



**THERMOMÈTRE  
À MERCURE**  
À déposer en  
déchèterie ou  
contacter la Mairie



**TROD\***  
Sérologique ou  
rhino-pharyngé  
À mettre dans le  
circuit DASTRI

\*Test Rapide d'Orientation Diagnostique

### MNU DES PARTICULIERS AUTORISÉS DANS LES CARTONS CYCLAMED :



COMPRIMÉ,  
GELULE,  
SACHET...



SIROP,  
SOLUTION  
BUVABLE



SUPPOSITOIRE,  
OVULE



POMMADE,  
CRÈME, GEL



INHALATEUR



AÉROSOL,  
SPRAY



AMPOULE



DOSETTE  
OCULAIRE,  
COLLYRE



PATCH

### Avant de remettre votre carton Cyclamed à votre grossiste-répartiteur :



Assurez-vous que le carton est bien fermé et identifié au nom de votre pharmacie

Si vous avez des questions, contactez Cyclamed :

Par téléphone : 01.46.10.97.50 Par mail : [association@cyclamed.org](mailto:association@cyclamed.org)

## ANNEXE 3



### LES MÉDICAMENTS NON UTILISÉS DES PARTICULIERS COLLECTÉS DANS LES CARTONS CYCLAMED EN OFFICINE

#### Qu'est-ce qui est collecté ?

Seuls les Médicaments Non Utilisés des particuliers à usage humain, périmés ou non, entamés ou non, sont collectés dans le cadre du dispositif Cyclamed.  
Les emballages en carton et les notices en papier sont à placer dans le bac de tri sélectif du domicile des particuliers.

#### Le rôle du pharmacien d'officine

**Sensibiliser** et inciter les particuliers à rapporter leurs médicaments non utilisés en pharmacie, sans leurs emballages en carton et notices en papier.



#### Points clés à respecter pour la reprise des cartons par le grossiste-répartiteur



Si vous avez des questions, contactez Cyclamed :  
Par téléphone : 01.46.10.97.50 Par mail : [association@cyclamed.org](mailto:association@cyclamed.org)



Cyclamed



@Cyclamed\_France



@Cyclamed\_France



Cyclamed

[www.cyclamed.org](http://www.cyclamed.org)

## ANNEXE 4

**MES MÉDICAMENTS NON UTILISÉS,  
JE PROTÈGE MA PLANÈTE,  
JE LES RAPPORTE EN PHARMACIE !**



**CONFRIMÉ,  
GÉLULE, SACHET  
POUDRE OU LIQUIDE**

**POMMADE,  
CRÈME, GEL**

**AÉROSOL,  
SPRAY**

**SIROP,  
SOLUTION BUVALE**

**SUPPOSITOIRE,  
OVULE**

**AMPOULE**

**INHALATEUR**

**DOSETTE OCULAIRE,  
COLLYRE**

**Notices et  
emballages en carton  
dans le tri sélectif**

En rapportant vos Médicaments Non Utilisés à la pharmacie, vous évitez les accidents domestiques et vous protégez l'environnement. Les médicaments collectés par Cyclamed sont valorisés en énergie et permettent de chauffer et d'éclairer 7000 logements par an.

[www.cyclamed.org](https://www.cyclamed.org)

[@cyclamed.france](https://www.facebook.com/cyclamed.france) [@Cyclamed\\_France](https://www.instagram.com/cyclamed_france) [cyclamed\\_france](https://www.youtube.com/c/cyclamed_france)



# ANNEXE 5

© CYCLAMED Septembre 2021 RAL/LAR/D



## 10 CONSEILS POUR RANGER SON ARMOIRE À PHARMACIE

Le médicament n'est pas un produit quotidien comme les autres : mal géré, il peut être responsable d'accidents domestiques et peut polluer les sols et rivières.

### 1 Centraliser dans une armoire

À l'abri de l'humidité, de la lumière et de la chaleur, donc ni dans la salle de bain, ni dans la cuisine.



### 2 Fermer à clé

Pour empêcher l'accès aux enfants et limiter les risques d'accidents domestiques.

### 3 Sur deux étagères

Pour bien séparer les médicaments des adultes et des enfants et éviter les cas de surdosage. L'armoire en hauteur permet de rendre les médicaments inaccessibles aux enfants en bas âge.

### 4 Dans leurs boîtes d'origine

Et avec leurs notices, afin de pouvoir les identifier, d'avoir accès à des informations sûres, évitant aussi les confusions.

### 5 Avec le nom de l'utilisateur

Inscrit au stylo ou au marqueur sur la boîte, pour éviter de se tromper de traitement et de partager ses bactéries ou microbes.



### 6 Noter la date d'ouverture

Une fois ouvert, un sirop, un collyre ou une pommade par exemple se conservent peu de temps. La date sur le conditionnement indique la durée optimale de conservation du produit entamé, (pas sa durée de conservation dès lors qu'il a été ouvert).

### 7 Trier les boîtes vides

Séparer les boîtes en carton et les notices en papier qui sont à mettre dans le tri sélectif.



### 8 Mettre de côté les non utilisés

Hormis ceux dont on a besoin régulièrement et ceux pour faire face aux petits accidents, mieux vaut prendre l'habitude de mettre de côté les médicaments partiellement utilisés.

### 9 Que des médicaments

Bien identifier les médicaments des autres produits de santé (parapharmacie, compléments alimentaires...) avec le moteur de recherche : [www.cyclamed.org](http://www.cyclamed.org)

### ! SURTOUT RAPORTEZ VOS MÉDICAMENTS NON UTILISÉS EN PHARMACIE

10 Les médicaments contiennent des substances actives. S'ils sont enfouis, ils peuvent polluer les sols. Jetés dans l'évier ou dans les toilettes, ils se retrouvent dans les rivières.



Les Médicaments Non Utilisés rapportés en pharmacie sont éliminés dans le respect des règles environnementales.



Ils sont incinérés à des fins de valorisation énergétique.

Pour plus d'informations : [www.cyclamed.org](http://www.cyclamed.org)

[f @cyclamed.france](https://www.facebook.com/cyclamed.france) [@Cyclamed\\_France](https://twitter.com/Cyclamed_France) [i cyclamed\\_france](https://www.instagram.com/cyclamed_france)

[www.cyclamed.org](http://www.cyclamed.org)

